



La Défense, le 24 novembre 2025

Monsieur Guillaume LEFORESTIER

Secrétaire général
Ministères Transition Écologique,
Aménagement du Territoire, Transports,
Ville et Logement

Objet : Agenda social / RH

Réf : DV/EJH/2025-009

Monsieur le Secrétaire général,

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a profondément modifié les processus de gestion RH dans l'ensemble des administrations. Elle a notamment redéfini le rôle des commissions administratives paritaires (CAP), recentrant leurs compétences et instaurant les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mobilité et de promotion. Dans ce nouveau cadre, l'administration a fait le choix d'adopter une approche inter-corps en structurant désormais l'analyse des parcours et des situations professionnelles autour de macro-grades, plutôt que de corps.

La CFDT s'est toujours opposée à cette vision restreinte du rôle des CAP, vidée en particulier du volet mobilité et promotion. Toutefois, par respect des évolutions législatives et réglementaires, et quand bien même celles-ci aient fait l'objet d'un rejet unanime des organisations représentatives de l'ensemble des agents publics, la CFDT a pris acte de ce nouveau cadre imposé.

Or, nous constatons depuis plusieurs mois, dans le cadre de l'agenda social ministériel, la tenue ou la programmation de réunions spécifiques concernant certains corps ou statuts particuliers et rien pour les autres qui représentent pourtant une immense majorité au sein de la communauté de travail du ministère. Si la CFDT se félicite que ces agents bénéficient d'un dialogue social dédié sur des enjeux RH qui les concernent, cette dynamique ne peut conduire à une gestion focalisée uniquement sur certains corps, au détriment d'autres relevant pourtant du même macro-grade ou exerçant des métiers similaires ou très proches.

Au demeurant les agents concernés ne sont pas dupes. Les « groupes de travail » dont la mise en place débute invariablement par un préambule précisant que la direction des ressources humaines (du pôle ministériel) « n'a pas de marge de manœuvre », pose question quant à l'efficacité de ces démarches certes flatteuses pour les seuls agents concernés.

La CFDT est opposée à une vision trop corporatiste, qui exclut certains personnels relevant d'un même macro-grade, générant frustrations et conflictualité dans le collectif ministériel.

La CFDT rappelle son attachement constant à l'équité de traitement entre tous les agents. L'organisation d'un dialogue social uniquement centré sur quelques corps contraint à une vision clivante, voire discriminante, que nous jugeons incompatible avec l'esprit même de la réforme de 2019, qui visait à garantir une cohérence d'ensemble entre les agents d'un même espace professionnel élargi.

De manière concrète, la CFDT revendique que l'agenda social 2026 prévoie des réunions dédiées d'une part à l'ensemble des agents composant chacun des macro-grades, d'autre part aux personnels contractuels. Si certains de ces corps relèvent d'une gestion purement ministérielle, d'autres nécessitent des arbitrages ou des décisions de la DGAFP, dans le cadre de démarches interministérielles. Il conviendra d'en tenir compte dans cette dans cette approche transversale, par macro-grades, que nous appelons de nos vœux.

Au final la CFDT ne cessera de revendiquer la tenue d'un dialogue social approfondi, continu et équitable au sein du pôle ministériel, afin que tous les agents puissent bénéficier d'un traitement cohérent et inclusif dans une communauté de travail que nous souhaitons apaisée, et toujours dans l'esprit de la loi de transformation de la fonction publique.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le secrétaire général de l'UFETAM CFDT



Dominique VINCENT